



Bon de commande Spécial 1^{ère} Installation

1^{ère} installation :
50 % de remise
sur
les 24 premiers mois !

(à renvoyer à : Jean-Luc Schwerer, 90 bd de la liberté, 44100 Nantes)

Coordonnées du Vétérinaire

Nom
Adresse
Ville
Téléphone
Fax
Email

Logiciel	P.U.H.T. mensuel	Durée	Total
ARGOS version JUNIOR Monoposte en location Logiciel + assistance téléphonique/fax/courriel Remise exceptionnelle "1 ^{ère} Installation" : 50 % Cette remise est soumise à conditions La présente commande vaut acceptation de la licence d'utilisation	40,00 €	24	960.00 € - 480.00 €
Les tarifs proposés sont basés : <ul style="list-style-type: none">sur le paiement en 24 prélèvements automatiques mensuelsun engagement sur 24 mois	TOTAL H.T.		480.00 €
	TVA 19,6 %		94.08 €
	TOTAL T.T.C.		574.08 €

Tarifs valables jusqu'au 31/12/2012

Conditions de remise à respecter

Pièces à joindre

Etre vétérinaire inscrit à l'Ordre des Vétérinaires :
Réaliser sa 1^{ère} installation (de moins de 12 mois avant la commande)
Respecter les prélèvements automatiques. Si un prélèvement n'est pas respecté, toute remise est nulle et le montant non remis sera exigé. Une facture de la remise sera alors émise.

photocopie de la carte de l'Ordre
Déclaration sur l'honneur que l'installation est une 1^{ère} Installation de moins de 12 mois
Un chèque de caution de 143.52 € qui ne sera encaissé qu'en cas de non respect d'un prélèvement automatique

Remarque : Le présent bon de commande doit être daté et signé pour être pris en compte

Cachet du Cabinet	Date et Signature

Paiement : Règlement en euros par chèque. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé (loi n° 92-1442 du 31/12/92). Application d'un intérêt de retard au taux légal majoré de 50% à l'expiration d'un délai de 10 jours à compter de la date de la facture.

Jean-Luc Schwerer – 90 bd de la liberté – 44100 Nantes – Tél : 02 28 03 53 66 – Fax : 02 28 03 53 66

ACCORD DE LICENCE

Attention, vous devez lire attentivement ce document AVANT d'utiliser le logiciel dont vous venez d'acquérir un droit d'utilisation. En ouvrant l'emballage contenant le CDROM et/ou les disquettes, vous vous engagez à respecter les termes de cette licence. Si vous, le CLIENT, n'êtes pas d'accord avec les termes de cette licence, vous devez nous retourner sous 48 heures ce logiciel complet à l'endroit où vous l'avez acheté pour obtenir son remboursement, SANS ouvrir l'emballage.

Le CLIENT représente la personne physique ou morale, ayant acquis une licence. Le LOGICIEL désigne le droit d'utilisation du logiciel ARGOS acquis par le CLIENT. L'EDITEUR désigne Jean-Luc SCHWERER, auteur et propriétaire du logiciel Argos.

• Propriété du logiciel ARGOS

Le CLIENT détenteur de la licence est le propriétaire du support magnétique sur lequel le logiciel est enregistré initialement ou par la suite. Cependant le logiciel lui-même n'est pas vendu : le logiciel ARGOS est la propriété de Jean-Luc Schwere, qui en conserve le droit de propriété quel que soit le support sur lequel il est enregistré à quelque moment que ce soit : disques d'origine ainsi que toutes les copies qui en auront été faite. Le CLIENT a simplement acquis le droit d'utiliser ce logiciel.

• Licence

Cette licence d'utilisation est concédée au CLIENT contre le versement d'un prix d'achat. Ce logiciel doit être utilisé sur une et une seule machine par une et une seule personne à un instant donné. Cette licence n'est transmise qu'après paiement intégral des droits, tels qu'indiqués au tarif le jour de l'acquisition.

• Sous-licence

La licence d'exploitation du logiciel Argos n'est conférée qu'au licencié et ne peut être transférée même gratuitement à qui que ce soit. Le licencié ne pourra en aucun cas transférer, céder, louer, ni disposer en aucune manière à titre temporaire ou permanent des droits d'utilisation qui lui sont accordés sur le logiciel par la présente licence..

• Accès à la licence d'utilisation

Tout CLIENT ayant installé le logiciel reconnaît avoir pris connaissance de la présente licence d'utilisation, l'avoir comprise et s'engage à respecter ses termes et conditions. A ce titre, l'EDITEUR fournit un accès à la licence d'utilisation sur l'emballage du logiciel, dans le mode d'emploi du logiciel, au verso de la facture, dans le processus d'installation du logiciel et de ses mises à jour, au premier lancement du logiciel et de ses mises à jour.

• Usage en réseau

Le CLIENT peut installer le logiciel sur un serveur de réseau. Les autres ordinateurs du même réseau interne peuvent exécuter le logiciel; à condition que le CLIENT ait acheté et dédié une licence séparée pour chaque ordinateur sur lequel le logiciel est exécuté depuis le serveur (ou dans le cadre d'une utilisation en mode émulation (Terminal Services, Citrix...)).

• Droit de copie

Le client est autorisé à effectuer une seule copie de sauvegarde du CDROM et/ou des disquettes composant ce logiciel. La duplication de la documentation, en totalité ou en partie, est strictement interdite.

• Utilisation

Le client doit utiliser le logiciel pour l'usage pour lequel il est vendu. Il est strictement interdit de modifier ou de tenter de modifier ce logiciel, de désassembler ce logiciel. Il est interdit d'enlever ou de tenter d'enlever les mentions de COPYRIGHT pouvant apparaître et/ou étant contenues dans ce logiciel.

• Limite de responsabilité

Le logiciel et sa documentation qui l'accompagne sont vendus en l'état ("Tel quel"). SANS AUCUNE GARANTIE D'AUCUNE SORTE. L'éditeur et/ou le revendeur de ce logiciel ne sauraient être tenus pour responsable pour tout dommage de quelque nature que ce soit, et en particulier en cas de perte ou de détérioration des données, en cas de perte financière, en cas de perte d'exploitation, en cas de divergence des informations contenues dans la documentation avec le comportement du logiciel, en cas de comportement différent de celui attendu. Le client est seul et unique responsable des données saisies avec le logiciel. L'EDITEUR ne garantit pas que le logiciel répondra aux besoins du détenteur de la licence ou fonctionnera dans les conditions choisies par le détenteur de la licence ou que le fonctionnement du logiciel sera sûr, exempt d'erreurs ou sans interruption. L'EDITEUR décline ici toute responsabilité pour ces motifs. Les mécanismes de sécurité du ou des outils de développement utilisés dans la conception du LOGICIEL ont des limites qui leur sont inhérentes, et indépendantes de l'EDITEUR et le détenteur de la licence doit s'assurer que le logiciel répond de façon satisfaisante à ses besoins. L'EDITEUR ne garantit pas que le logiciel va fonctionner en association avec n'importe quel matériel ou logiciel fourni par des tiers au CLIENT ou en possession du CLIENT. L'EDITEUR ne garantit pas qu'il est possible de corriger tous ses défauts. L'EDITEUR n'aura aucune obligation entrant dans le cadre des dispositions de la présente garantie si le détenteur de la licence endommage accidentellement ou volontairement les supports, altère, modifie ou utilise de façon incorrecte le logiciel et ses fichiers; ou utilise le logiciel, combiné avec des logiciels non-conçus par l'EDITEUR ou l'utilise sur un système informatique différent de celui prévu à l'origine; ou si le détenteur de la licence enfreint les termes du présent contrat. Aucune information ni aucun conseil communiqués verbalement ou par écrit par l'EDITEUR ou par l'un de ses représentants autorisés ne pourra constituer une garantie.

• Garantie des Supports

L'EDITEUR garantit les supports sur lesquels le logiciel est livré, contre tout vice de matière et de main d'œuvre, sous condition d'une utilisation normale, pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'achat initiale. Le seul recours, au titre du présent article se limite, au remplacement du support sur présentation d'une copie de la facture.

• Mises à jour du logiciel / Mise à niveau

L'EDITEUR peut, à sa seule discrétion, fournir au CLIENT des mises à jour du LOGICIEL. L'EDITEUR se réserve le droit de fournir ces mises à jour contre rémunération. Le CLIENT final peut refuser ces mises à jour. Les modalités du présent Contrat de licence s'appliquent à toutes les mises à niveau à moins que l'EDITEUR ne fournisse d'autres modalités avec la mise à niveau. Les mises à jour du Logiciel ne sont pas couvertes par quelque garantie ni condition d'aucune sorte, expresse, implicite, statutaire ou collatérale. Pour pouvoir utiliser un produit identifié comme mise à jour, le CLIENT doit d'abord s'être vu octroyer une licence pour le produit, que l'EDITEUR identifie comme admissible à la mise à jour. Suite à la mise à jour, le CLIENT ne peut plus utiliser le produit qui était à la base de l'admissibilité du CLIENT à la mise à jour.

• Sauvegardes

La sauvegarde des données saisies avec le logiciel est de la responsabilité du CLIENT. Les procédures de sauvegarde livrées avec le logiciel le sont à titre indicatif et doivent être adaptées par le client à son environnement informatique. La fréquence des sauvegardes est laissée à la seule appréciation du CLIENT.

• Assistance

L'EDITEUR se réserve le droit de fournir une assistance contre rémunération. Elle ne couvre que les demandes sur le logiciel ARGOS. Elle ne couvre en aucun cas l'assistance aux problèmes liés au matériel, aux autres logiciels installés sur l'ordinateur.

• Exclusion d'assistance

En cas de tentative d'utilisation du logiciel dans un contexte non-standard : non Windows, Windows émulé, processeur non Intel, ordinateur multi-processeur, ou à accélération de processeur, ou à fréquence de processeur non prévue pour le processeur, l'EDITEUR n'assurera aucune assistance.

Cette exclusion d'assistance s'appliquera également en cas non-paiement de(s) facture(s) due(s) par le CLIENT. Dans ce cas, la prise en compte de la demande d'assistance ne se fera qu'à réception du paiement intégral des sommes dues (factures + frais engagés dans le recouvrement).

• Confidentialité

Le CLIENT et l'EDITEUR s'engagent à mettre en œuvre les moyens appropriés pour garder le secret le plus absolu sur les informations et documents de l'autre Partie et auxquels ils auraient eu accès à l'occasion de l'exécution des prestations de la présente licence. Le CLIENT s'interdit de communiquer les résultats de tout essai de performance du Logiciel à tout tiers, sans l'accord préalable et écrit de l'EDITEUR. Le CLIENT s'interdit de critiquer le Logiciel en public.

• Référencement

Le CLIENT autorise l'EDITEUR à faire figurer son nom sur la liste des utilisateurs du Logiciel.

• Limite de remboursement

Le montant d'une indemnisation ne saurait dépasser le montant de l'achat ou une année de location du Logiciel.

• Conditions de paiement

Les commandes du CLIENT ne sont prises en compte qu'accompagnées du paiement intégral. Le règlement des factures doit se faire à réception de la commande. Il n'y a pas d'escompte en cas de paiement anticipé (loi n° 92-1442 du 31/12/92). Application d'un intérêt de retard au taux légal majoré de 50% à l'expiration d'un délai de 21 jours à compter de la date de facturation. En cas de litige seuls les Tribunaux de Nantes sont compétents.

• Communication des modalités du présent contrat de licence

Le CLIENT s'engage à informer des restrictions et modalités contenues dans le présent Contrat de licence tous ses employés et toutes les personnes sous sa direction ou supervision qui ont accès au logiciel ou à la documentation d'accompagnement.

• Restrictions d'emploi

Le CLIENT s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher l'utilisation du logiciel par toute personne ou entité autre que le CLIENT. Le CLIENT s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour que ses employés, agents, ayants droit ou autres tiers sous sa direction ou son contrôle et qui ont accès au logiciel ou à la documentation d'accompagnement respectent les modalités du présent Contrat de licence. Le CLIENT s'engage à informer immédiatement l'EDITEUR par écrit de toute utilisation non autorisée.

• Résiliation - fin de contrat

En cas d'inobservation par l'une ou l'autre des parties des obligations énoncées aux présentes, le présent contrat sera résilié de plein droit quinze jours après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception non suivie d'effet. Le présent contrat serait résilié de plein droit si le CLIENT cessait ses paiements ou si l'une ou l'autre des parties était déclarée en redressement ou liquidation judiciaire.

• Litige

Ce contrat de licence est régi par le droit français. Tout litige qui pourrait en résulter sera de la seule compétence exclusive des tribunaux de Nantes.

Date et Signature

--



Bon de commande Spécial 1^{ère} Installation

(à renvoyer à : Jean-Luc Schwerer, 90 bd de la liberté, 44100 Nantes)

1^{ère} installation :
50 % de remise
sur
les 24 premiers mois !

Coordonnées du Vétérinaire

Nom
Adresse
Ville
Téléphone
Fax
Email

Logiciel	P.U.H.T. mensuel	Durée	Total
ARGOS version SENIOR Monoposte en location Logiciel + assistance téléphonique/fax/courriel Remise exceptionnelle "1 ^{ère} Installation" : 50 % Cette remise est soumise à conditions La présente commande vaut acceptation de la licence d'utilisation	60,00 €	24	1.440,00 € - 720.00 €
Les tarifs proposés sont basés : <ul style="list-style-type: none">sur le paiement en 24 prélèvements automatiques mensuelsun engagement sur 24 mois	TOTAL H.T.		720.00 €
	TVA 19,6 %		141.12 €
	TOTAL T.T.C.		861.12 €

Tarifs valables jusqu'au 31/12/2012

Conditions de remise à respecter

Pièces à joindre

Etre vétérinaire inscrit à l'Ordre des Vétérinaires :
Réaliser sa 1^{ère} installation (de moins de 12 mois avant la commande)
Respecter les prélèvements automatiques. Si un prélèvement n'est pas respecté, toute remise est nulle et le montant non remis sera exigé. Une facture de la remise sera alors émise.

photocopie de la carte de l'Ordre
Déclaration sur l'honneur que l'installation est une 1^{ère} Installation de moins de 12 mois
Un chèque de caution de 215.28 € qui ne sera encaissé qu'en cas de non respect d'un prélèvement automatique

Remarque : Le présent bon de commande doit être daté et signé pour être pris en compte

Cachet du Cabinet	Date et Signature

Paiement : Règlement en euros par chèque. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé (loi n° 92-1442 du 31/12/92). Application d'un intérêt de retard au taux légal majoré de 50% à l'expiration d'un délai de 10 jours à compter de la date de la facture.

Jean-Luc Schwerer – 90 bd de la liberté – 44100 Nantes – Tél : 02 28 03 53 66 – Fax : 02 28 03 53 66

ACCORD DE LICENCE

Attention, vous devez lire attentivement ce document AVANT d'utiliser le logiciel dont vous venez d'acquérir un droit d'utilisation. En ouvrant l'emballage contenant le CDROM et/ou les disquettes, vous vous engagez à respecter les termes de cette licence. Si vous, le CLIENT, n'êtes pas d'accord avec les termes de cette licence, vous devez nous retourner sous 48 heures ce logiciel complet à l'endroit où vous l'avez acheté pour obtenir son remboursement, SANS ouvrir l'emballage.

Le CLIENT représente la personne physique ou morale, ayant acquis une licence. Le LOGICIEL désigne le droit d'utilisation du logiciel ARGOS acquis par le CLIENT. L'EDITEUR désigne Jean-Luc SCHWERER, auteur et propriétaire du logiciel Argos.

• Propriété du logiciel ARGOS

Le CLIENT détenteur de la licence est le propriétaire du support magnétique sur lequel le logiciel est enregistré initialement ou par la suite. Cependant le logiciel lui-même n'est pas vendu : le logiciel ARGOS est la propriété de Jean-Luc Schwere, qui en conserve le droit de propriété quel que soit le support sur lequel il est enregistré à quelque moment que ce soit : disques d'origine ainsi que toutes les copies qui en auront été faite. Le CLIENT a simplement acquis le droit d'utiliser ce logiciel.

• Licence

Cette licence d'utilisation est concédée au CLIENT contre le versement d'un prix d'achat. Ce logiciel doit être utilisé sur une et une seule machine par une et une seule personne à un instant donné. Cette licence n'est transmise qu'après paiement intégral des droits, tels qu'indiqués au tarif le jour de l'acquisition.

• Sous-licence

La licence d'exploitation du logiciel Argos n'est conférée qu'au licencié et ne peut être transférée même gratuitement à qui que ce soit. Le licencié ne pourra en aucun cas transférer, céder, louer, ni disposer en aucune manière à titre temporaire ou permanent des droits d'utilisation qui lui sont accordés sur le logiciel par la présente licence..

• Accès à la licence d'utilisation

Tout CLIENT ayant installé le logiciel reconnaît avoir pris connaissance de la présente licence d'utilisation, l'avoir comprise et s'engage à respecter ses termes et conditions. A ce titre, l'EDITEUR fournit un accès à la licence d'utilisation sur l'emballage du logiciel, dans le mode d'emploi du logiciel, au verso de la facture, dans le processus d'installation du logiciel et de ses mises à jour, au premier lancement du logiciel et de ses mises à jour.

• Usage en réseau

Le CLIENT peut installer le logiciel sur un serveur de réseau. Les autres ordinateurs du même réseau interne peuvent exécuter le logiciel; à condition que le CLIENT ait acheté et dédié une licence séparée pour chaque ordinateur sur lequel le logiciel est exécuté depuis le serveur (ou dans le cadre d'une utilisation en mode émulation (Terminal Services, Citrix...)).

• Droit de copie

Le client est autorisé à effectuer une seule copie de sauvegarde du CDROM et/ou des disquettes composant ce logiciel. La duplication de la documentation, en totalité ou en partie, est strictement interdite.

• Utilisation

Le client doit utiliser le logiciel pour l'usage pour lequel il est vendu. Il est strictement interdit de modifier ou de tenter de modifier ce logiciel, de désassembler ce logiciel. Il est interdit d'enlever ou de tenter d'enlever les mentions de COPYRIGHT pouvant apparaître et/ou étant contenues dans ce logiciel.

• Limite de responsabilité

Le logiciel et sa documentation qui l'accompagne sont vendus en l'état ("Tel quel"). SANS AUCUNE GARANTIE D'AUCUNE SORTE. L'éditeur et/ou le revendeur de ce logiciel ne sauraient être tenus pour responsable pour tout dommage de quelque nature que ce soit, et en particulier en cas de perte ou de détérioration des données, en cas de perte financière, en cas de perte d'exploitation, en cas de divergence des informations contenues dans la documentation avec le comportement du logiciel, en cas de comportement différent de celui attendu. Le client est seul et unique responsable des données saisies avec le logiciel. L'EDITEUR ne garantit pas que le logiciel répondra aux besoins du détenteur de la licence ou fonctionnera dans les conditions choisies par le détenteur de la licence ou que le fonctionnement du logiciel sera sûr, exempt d'erreurs ou sans interruption. L'EDITEUR décline ici toute responsabilité pour ces motifs. Les mécanismes de sécurité du ou des outils de développement utilisés dans la conception du LOGICIEL ont des limites qui leur sont inhérentes, et indépendantes de l'EDITEUR et le détenteur de la licence doit s'assurer que le logiciel répond de façon satisfaisante à ses besoins. L'EDITEUR ne garantit pas que le logiciel va fonctionner en association avec n'importe quel matériel ou logiciel fourni par des tiers au CLIENT ou en possession du CLIENT. L'EDITEUR ne garantit pas qu'il est possible de corriger tous ses défauts. L'EDITEUR n'aura aucune obligation entrant dans le cadre des dispositions de la présente garantie si le détenteur de la licence endommage accidentellement ou volontairement les supports, altère, modifie ou utilise de façon incorrecte le logiciel et ses fichiers; ou utilise le logiciel, combiné avec des logiciels non-conçus par l'EDITEUR ou l'utilise sur un système informatique différent de celui pour lequel il était prévu à l'origine; ou si le détenteur de la licence enfreint les termes du présent contrat. Aucune information ni aucun conseil communiqués verbalement ou par écrit par l'EDITEUR ou par l'un de ses représentants autorisés ne pourra constituer une garantie.

• Garantie des Supports

L'EDITEUR garantit les supports sur lesquels le logiciel est livré, contre tout vice de matière et de main d'œuvre, sous condition d'une utilisation normale, pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'achat initiale. Le seul recours, au titre du présent article se limite, au remplacement du support sur présentation d'une copie de la facture.

• Mises à jour du logiciel / Mise à niveau

L'EDITEUR peut, à sa seule discrétion, fournir au CLIENT des mises à jour du LOGICIEL. L'EDITEUR se réserve le droit de fournir ces mises à jour contre rémunération. Le CLIENT final peut refuser ces mises à jour. Les modalités du présent Contrat de licence s'appliquent à toutes les mises à niveau à moins que l'EDITEUR ne fournisse d'autres modalités avec la mise à niveau. Les mises à jour du Logiciel ne sont pas couvertes par quelque garantie ni condition d'aucune sorte, expresse, implicite, statutaire ou collatérale. Pour pouvoir utiliser un produit identifié comme mise à jour, le CLIENT doit d'abord s'être vu octroyer une licence pour le produit, que l'EDITEUR identifie comme admissible à la mise à jour. Suite à la mise à jour, le CLIENT ne peut plus utiliser le produit qui était à la base de l'admissibilité du CLIENT à la mise à jour.

• Sauvegardes

La sauvegarde des données saisies avec le logiciel est de la responsabilité du CLIENT. Les procédures de sauvegarde livrées avec le logiciel le sont à titre indicatif et doivent être adaptées par le client à son environnement informatique. La fréquence des sauvegardes est laissée à la seule appréciation du CLIENT.

• Assistance

L'EDITEUR se réserve le droit de fournir une assistance contre rémunération. Elle ne couvre que les demandes sur le logiciel ARGOS. Elle ne couvre en aucun cas l'assistance aux problèmes liés au matériel, aux autres logiciels installés sur l'ordinateur.

• Exclusion d'assistance

En cas de tentative d'utilisation du logiciel dans un contexte non-standard : non Windows, Windows émulé, processeur non Intel, ordinateur multi-processeur, ou à accélération de processeur, ou à fréquence de processeur non prévue pour le processeur, ... l'EDITEUR n'assurera aucune assistance.

Cette exclusion d'assistance s'appliquera également en cas non-paiement de(s) facture(s) due(s) par le CLIENT. Dans ce cas, la prise en compte de la demande d'assistance ne se fera qu'à réception du paiement intégral des sommes dues (factures + frais engagés dans le recouvrement).

• Confidentialité

Le CLIENT et l'EDITEUR s'engagent à mettre en œuvre les moyens appropriés pour garder le secret le plus absolu sur les informations et documents de l'autre Partie et auxquels ils auraient eu accès à l'occasion de l'exécution des prestations de la présente licence. Le CLIENT s'interdit de communiquer les résultats de tout essai de performance du Logiciel à tout tiers, sans l'accord préalable et écrit de l'EDITEUR. Le CLIENT s'interdit de critiquer le Logiciel en public.

• Référencement

Le CLIENT autorise l'EDITEUR à faire figurer son nom sur la liste des utilisateurs du Logiciel.

• Limite de remboursement

Le montant d'une indemnisation ne saurait dépasser le montant de l'achat ou une année de location du Logiciel.

• Conditions de paiement

Les commandes du CLIENT ne sont prises en compte qu'accompagnées du paiement intégral. Le règlement des factures doit se faire à réception de la commande. Il n'y a pas d'escompte en cas de paiement anticipé (loi n° 92-1442 du 31/12/92). Application d'un intérêt de retard au taux légal majoré de 50% à l'expiration d'un délai de 21 jours à compter de la date de facturation. En cas de litige seuls les Tribunaux de Nantes sont compétents.

• Communication des modalités du présent contrat de licence

Le CLIENT s'engage à informer des restrictions et modalités contenues dans le présent Contrat de licence tous ses employés et toutes les personnes sous sa direction ou supervision qui ont accès au logiciel ou à la documentation d'accompagnement.

• Restrictions d'emploi

Le CLIENT s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher l'utilisation du logiciel par toute personne ou entité autre que le CLIENT. Le CLIENT s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour que ses employés, agents, ayants droit ou autres tiers sous sa direction ou son contrôle et qui ont accès au logiciel ou à la documentation d'accompagnement respectent les modalités du présent Contrat de licence. Le CLIENT s'engage à informer immédiatement l'EDITEUR par écrit de toute utilisation non autorisée.

• Résiliation - fin de contrat

En cas d'inobservation par l'une ou l'autre des parties des obligations énoncées aux présentes, le présent contrat sera résilié de plein droit quinze jours après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception non suivie d'effet. Le présent contrat serait résilié de plein droit si le CLIENT cessait ses paiements ou si l'une ou l'autre des parties était déclarée en redressement ou liquidation judiciaire.

• Litige

Ce contrat de licence est régi par le droit français. Tout litige qui pourrait en résulter sera de la seule compétence exclusive des tribunaux de Nantes.

Date et Signature

--



Bon de commande Spécial 1^{ère} Installation

(à renvoyer à : Jean-Luc Schwerer, 90 bd de la liberté, 44100 Nantes)

1^{ère} installation :
50 % de remise
sur
les 24 premiers mois !

Coordonnées du Vétérinaire

Nom
Adresse
Ville
Téléphone
Fax
Email

Logiciel	P.U.H.T. mensuel	Durée	Total
ARGOS version MAJOR Monoposte en location Logiciel + assistance téléphonique/fax/courriel Remise exceptionnelle "1 ^{ère} Installation" : 50 % Cette remise est soumise à conditions La présente commande vaut acceptation de la licence d'utilisation	80,00 €	24	1.920,00 € - 960.00 €
Les tarifs proposés sont basés : <ul style="list-style-type: none">sur le paiement en 24 prélèvements automatiques mensuelsun engagement sur 24 mois	TOTAL H.T.		960.00 €
	TVA 19,6 %		188.16 €
	TOTAL T.T.C.		1.148,16 €

Tarifs valables jusqu'au 31/12/2012

Conditions de remise à respecter

Pièces à joindre

Etre vétérinaire inscrit à l'Ordre des Vétérinaires :
Réaliser sa 1^{ère} installation (de moins de 12 mois avant la commande)
Respecter les prélèvements automatiques. Si un prélèvement n'est pas respecté, toute remise est nulle et le montant non remis sera exigé. Une facture de la remise sera alors émise.

photocopie de la carte de l'Ordre
Déclaration sur l'honneur que l'installation est une 1^{ère} Installation de moins de 12 mois
Un chèque de caution de 287.04 € qui ne sera encaissé qu'en cas de non respect d'un prélèvement automatique

Remarque : Le présent bon de commande doit être daté et signé pour être pris en compte

Cachet du Cabinet	Date et Signature

Paiement : Règlement en euros par chèque. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé (loi n° 92-1442 du 31/12/92). Application d'un intérêt de retard au taux légal majoré de 50% à l'expiration d'un délai de 10 jours à compter de la date de la facture.

Jean-Luc Schwerer – 90 bd de la liberté – 44100 Nantes – Tél : 02 28 03 53 66 – Fax : 02 28 03 53 66

ACCORD DE LICENCE

Attention, vous devez lire attentivement ce document AVANT d'utiliser le logiciel dont vous venez d'acquérir un droit d'utilisation. En ouvrant l'emballage contenant le CDROM et/ou les disquettes, vous vous engagez à respecter les termes de cette licence. Si vous, le CLIENT, n'êtes pas d'accord avec les termes de cette licence, vous devez nous retourner sous 48 heures ce logiciel complet à l'endroit où vous l'avez acheté pour obtenir son remboursement, SANS ouvrir l'emballage.

Le CLIENT représente la personne physique ou morale, ayant acquis une licence. Le LOGICIEL désigne le droit d'utilisation du logiciel ARGOS acquis par le CLIENT. L'EDITEUR désigne Jean-Luc SCHWERER, auteur et propriétaire du logiciel Argos.

• Propriété du logiciel ARGOS

Le CLIENT détenteur de la licence est le propriétaire du support magnétique sur lequel le logiciel est enregistré initialement ou par la suite. Cependant le logiciel lui-même n'est pas vendu : le logiciel ARGOS est la propriété de Jean-Luc Schwere, qui en conserve le droit de propriété quel que soit le support sur lequel il est enregistré à quelque moment que ce soit : disques d'origine ainsi que toutes les copies qui en auront été faite. Le CLIENT a simplement acquis le droit d'utiliser ce logiciel.

• Licence

Cette licence d'utilisation est concédée au CLIENT contre le versement d'un prix d'achat. Ce logiciel doit être utilisé sur une et une seule machine par une et une seule personne à un instant donné. Cette licence n'est transmise qu'après paiement intégral des droits, tels qu'indiqués au tarif le jour de l'acquisition.

• Sous-licence

La licence d'exploitation du logiciel Argos n'est conférée qu'au licencié et ne peut être transférée même gratuitement à qui que ce soit. Le licencié ne pourra en aucun cas transférer, céder, louer, ni disposer en aucune manière à titre temporaire ou permanent des droits d'utilisation qui lui sont accordés sur le logiciel par la présente licence..

• Accès à la licence d'utilisation

Tout CLIENT ayant installé le logiciel reconnaît avoir pris connaissance de la présente licence d'utilisation, l'avoir comprise et s'engage à respecter ses termes et conditions. A ce titre, l'EDITEUR fournit un accès à la licence d'utilisation sur l'emballage du logiciel, dans le mode d'emploi du logiciel, au verso de la facture, dans le processus d'installation du logiciel et de ses mises à jour, au premier lancement du logiciel et de ses mises à jour.

• Usage en réseau

Le CLIENT peut installer le logiciel sur un serveur de réseau. Les autres ordinateurs du même réseau interne peuvent exécuter le logiciel; à condition que le CLIENT ait acheté et dédié une licence séparée pour chaque ordinateur sur lequel le logiciel est exécuté depuis le serveur (ou dans le cadre d'une utilisation en mode émulation (Terminal Services, Citrix...)).

• Droit de copie

Le client est autorisé à effectuer une seule copie de sauvegarde de CDROM et/ou des disquettes composant ce logiciel. La duplication de la documentation, en totalité ou en partie, est strictement interdite.

• Utilisation

Le client doit utiliser le logiciel pour l'usage pour lequel il est vendu. Il est strictement interdit de modifier ou de tenter de modifier ce logiciel, de désassembler ce logiciel. Il est interdit d'enlever ou de tenter d'enlever les mentions de COPYRIGHT pouvant apparaître et/ou étant contenues dans ce logiciel.

• Limite de responsabilité

Le logiciel et sa documentation qui l'accompagne sont vendus en l'état ("Tel quel"). SANS AUCUNE GARANTIE D'AUCUNE SORTE. L'éditeur et/ou le revendeur de ce logiciel ne sauraient être tenus pour responsable pour tout dommage de quelque nature que ce soit, et en particulier en cas de perte ou de détérioration des données, en cas de perte financière, en cas de perte d'exploitation, en cas de divergence des informations contenues dans la documentation avec le comportement du logiciel, en cas de comportement différent de celui attendu. Le client est seul et unique responsable des données saisies avec le logiciel. L'EDITEUR ne garantit pas que le logiciel répondra aux besoins du détenteur de la licence ou fonctionnera dans les conditions choisies par le détenteur de la licence ou que le fonctionnement du logiciel sera sûr, exempt d'erreurs ou sans interruption. L'EDITEUR décline ici toute responsabilité pour ces motifs. Les mécanismes de sécurité du ou des outils de développement utilisés dans la conception du LOGICEL ont des limites qui leur sont inhérentes, et indépendantes de l'EDITEUR et le détenteur de la licence doit s'assurer que le logiciel répond de façon satisfaisante à ses besoins. L'EDITEUR ne garantit pas que le logiciel va fonctionner en association avec n'importe quel matériel ou logiciel fourni par des tiers au CLIENT ou en possession du CLIENT. L'EDITEUR ne garantit pas qu'il est possible de corriger tous ses défauts. L'EDITEUR n'aura aucune obligation entrant dans le cadre des dispositions de la présente garantie si le détenteur de la licence endommage accidentellement ou volontairement les supports, altère, modifie ou utilise de façon incorrecte le logiciel et ses fichiers; ou utilise le logiciel, combiné avec des logiciels non-conçus par l'EDITEUR ou l'utilise sur un système informatique différent de celui pour lequel il était prévu à l'origine; ou si le détenteur de la licence enfreint les termes du présent contrat. Aucune information ni aucun conseil communiqués verbalement ou par écrit par l'EDITEUR ou par l'un de ses représentants autorisés ne pourra constituer une garantie.

• Garantie des Supports

L'EDITEUR garantit les supports sur lesquels le logiciel est livré, contre tout vice de matière et de main d'œuvre, sous condition d'une utilisation normale, pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'achat initiale. Le seul recours, au titre du présent article se limite, au remplacement du support sur présentation d'une copie de la facture.

• Mises à jour du logiciel / Mise à niveau

L'EDITEUR peut, à sa seule discrétion, fournir au CLIENT des mises à jour du LOGICIEL. L'EDITEUR se réserve le droit de fournir ces mises à jour contre rémunération. Le CLIENT final peut refuser ces mises à jour. Les modalités du présent Contrat de licence s'appliquent à toutes les mises à niveau à moins que l'EDITEUR ne fournisse d'autres modalités avec la mise à niveau. Les mises à jour du Logiciel ne sont pas couvertes par quelque garantie ni condition d'aucune sorte, expresse, implicite, statutaire ou collatérale. Pour pouvoir utiliser un produit identifié comme mise à jour, le CLIENT doit d'abord s'être vu octroyer une licence pour le produit, que l'EDITEUR identifie comme admissible à la mise à jour. Suite à la mise à jour, le CLIENT ne peut plus utiliser le produit qui était à la base de l'admissibilité du CLIENT à la mise à jour.

• Sauvegardes

La sauvegarde des données saisies avec le logiciel est de la responsabilité du CLIENT. Les procédures de sauvegarde livrées avec le logiciel le sont à titre indicatif et doivent être adaptées par le client à son environnement informatique. La fréquence des sauvegardes est laissée à la seule appréciation du CLIENT.

• Assistance

L'EDITEUR se réserve le droit de fournir une assistance contre rémunération. Elle ne couvre que les demandes sur le logiciel ARGOS. Elle ne couvre en aucun cas l'assistance aux problèmes liés au matériel, aux autres logiciels installés sur l'ordinateur.

• Exclusion d'assistance

En cas de tentative d'utilisation du logiciel dans un contexte non-standard : non Windows, Windows émulé, processeur non Intel, ordinateur multi-processeur, ou à accélération de processeur, ou à fréquence de processeur non prévue pour le processeur, ... l'EDITEUR n'assurera aucune assistance.

Cette exclusion d'assistance s'appliquera également en cas non-paiement de(s) facture(s) due(s) par le CLIENT. Dans ce cas, la prise en compte de la demande d'assistance ne se fera qu'à réception du paiement intégral des sommes dues (factures + frais engagés dans le recouvrement).

• Confidentialité

Le CLIENT et l'EDITEUR s'engagent à mettre en œuvre les moyens appropriés pour garder le secret le plus absolu sur les informations et documents de l'autre Partie et auxquels ils auraient eu accès à l'occasion de l'exécution des prestations de la présente licence. Le CLIENT s'interdit de communiquer les résultats de tout essai de performance du Logiciel à tout tiers, sans l'accord préalable et écrit de l'EDITEUR. Le CLIENT s'interdit de critiquer le Logiciel en public.

• Référencement

Le CLIENT autorise l'EDITEUR à faire figurer son nom sur la liste des utilisateurs du Logiciel.

• Limite de remboursement

Le montant d'une indemnisation ne saurait dépasser le montant de l'achat ou une année de location du Logiciel.

• Conditions de paiement

Les commandes du CLIENT ne sont prises en compte qu'accompagnées du paiement intégral. Le règlement des factures doit se faire à réception de la commande. Il n'y a pas d'escompte en cas de paiement anticipé (loi n° 92-1442 du 31/12/92). Application d'un intérêt de retard au taux légal majoré de 50% à l'expiration d'un délai de 21 jours à compter de la date de facturation. En cas de litige seuls les Tribunaux de Nantes sont compétents.

• Communication des modalités du présent contrat de licence

Le CLIENT s'engage à informer des restrictions et modalités contenues dans le présent Contrat de licence tous ses employés et toutes les personnes sous sa direction ou supervision qui ont accès au logiciel ou à la documentation d'accompagnement.

• Restrictions d'emploi

Le CLIENT s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher l'utilisation du logiciel par toute personne ou entité autre que le CLIENT. Le CLIENT s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour que ses employés, agents, ayants droit ou autres tiers sous sa direction ou son contrôle et qui ont accès au logiciel ou à la documentation d'accompagnement respectent les modalités du présent Contrat de licence. Le CLIENT s'engage à informer immédiatement l'EDITEUR par écrit de toute utilisation non autorisée.

• Résiliation - fin de contrat

En cas d'inobservation par l'une ou l'autre des parties des obligations énoncées aux présentes, le présent contrat sera résilié de plein droit quinze jours après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception non suivie d'effet. Le présent contrat serait résilié de plein droit si le CLIENT cessait ses paiements ou si l'une ou l'autre des parties était déclarée en redressement ou liquidation judiciaire.

• Litige

Ce contrat de licence est régi par le droit français. Tout litige qui pourrait en résulter sera de la seule compétence exclusive des tribunaux de Nantes.

Date et Signature

--

